

Le quatre juillet deux mille treize à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt huit juin deux mille treize s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire.

Étaient présents, tous les membres à l'exception de Michel TROADEC pouvoir à Roger TALARMAIN, Gilbert LE BLOAS pouvoir à Raymond LE DREFF, André YVINEC pouvoir à Christian PREMEL, Albert BERGOT pouvoir à Daniel SALIOU, Yvonne CONQ pouvoir à Jean LAOT,

M Jean-Claude TALARMAIN a été nommé secrétaire de séance.

13.4.0 COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2013

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

13.4.1 PROJET DU SAGE DU BAS LEON

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que par courrier du 5 avril 2013 et en application de l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bas-Léon validé par la CLE le 13 janvier 2013.

Il rappelle au conseil municipal les modalités d'élaboration de ce document de planification dans le domaine de l'eau et précise que le conseil municipal doit émettre un avis dans un délai maximal de quatre mois. Les principales dispositions et règles du projet de SAGE Bas-Léon ont été exposées en commission le lundi 1er juillet et ont reçu un avis favorable (5 pour, 2 contre, 2 abstentions).

Dès leur approbation, ces dispositions s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat et les collectivités locales et aux documents d'urbanisme. Les articles du règlements seront également opposables aux tiers.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

13.4.2 TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 RESTAURANT MUNICIPAL

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, propose les nouveaux tarifs du restaurant municipal applicables à partir du 1er septembre 2013 :

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis septembre 2011.

Enfant :

	Enfant de la commune		Enfant extérieur	
	01/09/11	01/09/13	01/09/11	01/09/13
1er et 2ème enfant	3,25	3,30	3,55	3,65
3ème enfant et plus	2,70	2,70	2,70	2,70

Adulte : tarif 1er et 2ème enfant extérieur

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

13.4.3 PISTES CYCLABLES – CONSEIL GENERAL

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, rappelle le projet du Conseil Général de création de pistes cyclables entre les bourgs de PLOUGUIN et PLOUDALMEZEAU le long de la RD 26.

Il rappelle que la commune c'est engagé pour financer une participation de 48 067 € T.T.C. et assurer le balayage de ces pistes cyclables.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

13.4.4 AMENDES DE POLICE 2013

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, propose de solliciter le fonds des amendes de police 2013 pour le projet de création de liaisons piétonnes (différenciation du trafic) rue Jean Marie LE BEC

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION

13.4.5 QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal prévu le 12 septembre 2013

TROADEC pouvoir R TALARMAIN	LE DREFF	TALARMAIN R.	LE BLOAS pouvoir LE DREFF	YVINEC pouvoir C PREMEL
SALIOU Daniel	BERGOT pouvoir Daniel SALIOU	LANDURE	PAUL	CONQ Daniel
SALIOU Christine	TALARMAIN J. C.	PREMEL I	MELAC	FLOCH
LAOT	CONQ-LAOT Pouvoir LAOT Jean	GUILLOU	COROLLEUR	